

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00732
Numéro SIREN : 504 388 257
Nom ou dénomination : A.D.CONFECTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2020 sous le numéro de dépôt 9715

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/9715

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation
Changement de forme juridique

Déposant :

Nom/dénomination : A.D.CONFECTION

Forme juridique :

N° SIREN : 504 388 257

N° gestion : 2008 B 00732

SARL A.D. CONFECTION

Siège social :

6, rue du Pré Barreau

ZA Grand Village

49340 TRÉMENTINES

RCS ANGERS : 504.388.257

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
SARL A.D. CONFECTION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : ZAC de Beuzon - 21, Boulevard de l'Epervière - 49000 ECOUFLANT
R.C.S. ANGERS 804 333 888 - N° de TVA intracommunautaire : FR 91 804 333 888

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
SARL A.D. CONFECTIION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associée unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en date du 15 juin 2020, par décision de l'associée unique de la société A.D. CONFECTIION, dont le siège social est situé 6, rue du Pré Barreau – ZA Grand Village - 49340 TRÉMENTINES, nous avons établi le présent rapport :

- en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- en application de l'article L.223-43 du Code de Commerce, sur la situation de la société.

1. Mission du commissaire à la transformation

(Dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à notre mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

En outre, nous avons pu constater que la société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

2. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

(Dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à notre mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Votre société a pour objet principal l'activité de travaux à façon et réalisation d'articles de confection ;
- Les trois derniers exercices clos montrent une situation de chiffre d'affaires évolutive et une relative stabilité de votre taux de marge brute au-dessus de 90% ;
- L'exercice clos le 31 mai 2020 a fait l'objet d'investissements importants pour environ 200.000 € financés par emprunt ;
- Depuis le 31 mai 2020, date d'arrêté de vos derniers comptes annuels, lesquels font apparaître un montant de capitaux propres de 162.438 €, dont 32.421 € au titre du bénéfice de l'exercice et 10.000 € de capital, votre société a continué son activité et a réalisé de bons mois de juin et juillet ;
- Le maintien d'une partie de vos résultats en réserves au cours des années permet à vos capitaux propres de se situer à 162.438 € au 31 mai 2020, soit 25% du passif total, traduisant un niveau d'autonomie financière satisfaisant.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle que nous avons pu l'analyser, n'appelle pas d'autre observation de notre part.

Fait à ECOUFLANT
Le 10 septembre 2020

Pour A3CF AUDIT

Médéric CHADAIGNE
Commissaire aux comptes

